

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 26 MARS 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;
MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M.
CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **28 novembre 2023 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MAULÉON**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Mauléon en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque, qui s'est tenu le vendredi 1er décembre 2023 à 20h30 à la salle Maule Baitha à Mauléon, organisé par la Régie autonome.

➤ **5 décembre 2023 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE KILIKA**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Compagnie Kilika dans le cadre du stage proposé aux élèves de cycle spé du département Théâtre du conservatoire, les 5,6 et 7 mars 2024. En contrepartie de l'intervention pédagogique, le Conservatoire s'engage à verser la somme de 600 € TTC à la Compagnie Kilika.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



➤ **19 décembre 2023 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BAYONNE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Bayonne en vue des concerts Atouts Cuivres qui s'est tenu le 17 décembre dernier et Hamaikasax eguna qui se tiendra le 1^{er} juin 2024

➤ **9 janvier 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DU BOURG DE SAINT PEE SUR NIVELLE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'Ecole du Bourg de Saint Pée sur Nivelles en vue de la résidence artistique de 3 musiciens de l'orchestre du Pays Basque d'octobre 2023 à mars 2024 dans les locaux de l'école.

➤ **9 janvier 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LARRESSORE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Larressore en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque, qui s'est tenu le vendredi 9 février 2024 à 20h00 à la salle polyvalente à Larressore, organisé par la Régie autonome

➤ **15 janvier 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ANGLET POUR LA MEDIATHEQUE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Anglet en vue des concerts des élèves de musique de chambre, qui se tiendront sur le mois de juin 2024 à la médiathèque d'Anglet.

➤ **16 janvier 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC AVS PRODUCTIONS**

Il a été signé une convention avec AVS Productions en vue du tournage de film qui a eu lieu les 4 et 5 janvier 2024 au conservatoire de Bayonne. En contrepartie, la société AVS Productions s'est engagée à verser la somme de 2 200€ au conservatoire pour l'utilisation des locaux.

➤ **29 janvier 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE DU VERSANT**

Il a été signé une convention avec le Théâtre du Versant en vue des représentations CHAAMS programmées les 28 et 29 avril au théâtre du Versant. En contrepartie de la mise à disposition des locaux, le conservatoire Maurice Ravel s'engage à verser la somme de 449,50 € au Théâtre du Versant.

➤ **29 janvier 2024 : CONVENTION DE PROJET AVEC LE THEATRE DES CHIMERES**

Il a été signé une convention avec le Théâtre des Chimères en vue des sessions pédagogiques réalisées sur l'année scolaire 2023/2024 pour les élèves de théâtre du conservatoire. En contrepartie des sessions, le conservatoire Maurice Ravel s'engage à verser la somme de 3 575.60 € au Théâtre des Chimères.

➤ **29 janvier 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE THEATRE DES CHIMERES**

Il a été signé une convention avec le Théâtre des Chimères en vue des stages et représentations des élèves de théâtre du conservatoire dans les locaux du théâtre des Chimères durant l'année scolaire 2023/2024. En contrepartie de la mise à disposition des locaux, le conservatoire Maurice Ravel s'engage à verser la somme de 2 312 € au Théâtre des Chimères.

➤ **30 janvier 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LARCEVEAU**

Il a été signé une convention avec la Ville de Larceveau en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque, qui s'est tenu le samedi 10 février 2024 à 20h00 à l'église de Larceveau, organisé par la Régie autonome.

➤ **6 février 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHŒUR ASCESE**

Il a été signé une convention avec le chœur Ascese en vue du concert donné par le chœur le dimanche 11 février 2024 au théâtre Quintaou d'Anglet, organisé par le chœur. Le conservatoire s'est engagé à prendre en charge 50% de la rémunération des 2 pianistes soit 514.24€. En contrepartie, le chœur recevra les élèves de direction du conservatoire pour des conseils pédagogiques.

➤ **13 février 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CIBOURE**

Il a été signé une convention avec la Ville de Ciboure en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque, qui se tiendra le samedi 23 mars 2024 à 20h00 à l'église de Ciboure, organisé par la Régie autonome.

➤ **5 mars 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT PEE SUR NIVELLE**

Il a été signé une convention avec la Ville de Saint-Pée-sur-Nivelle en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque, qui s'est tenu le vendredi 8 mars 2024 à 20h00 à l'espace culturel Larreko à Saint-Pée-sur-Nivelle, organisé par la Régie autonome.

➤ **5 mars 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF ART DE VIVRE**

Il a été signé une convention avec le collectif Art de Vivre pour le stage organisé du 22 au 26 février 2024 à destination des élèves danseurs du conservatoire. En contrepartie de l'intervention pédagogique, le conservatoire Maurice Ravel s'est engagé à verser la somme de 2 000,00 € au collectif Art de Vivre sur présentation d'une facture.

➤ **5 mars 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE LA SALLE SAINT BERNARD**

Il a été signé une convention avec le collège La Salle Saint Bernard en vue de l'intervention du quintette de cuivres au collège le 12 février 2024 de 10h30 à 11h30. En contrepartie, le collège s'est engagé à verser la somme de 744,15 € à la régie autonome.

➤ **5 mars 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CHŒURS DE L'ORBCB**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association des chœurs de l'ORBCB en vue des concerts de l'OSPB où les chœurs participeront sur la saison 2023/2024, organisés par la Régie autonome.

DONT ACTE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 064-200087567-20240326-CA20240326_02-DE